

Nouvelle norme SIA 500 «Construction sans obstacle»

ma. La norme actuelle «Construction adaptée aux personnes handicapées» est en cours de révision et sera probablement publiée en tant que norme de la SIA sous le titre «Construction sans obstacle». Le projet de cette nouvelle norme sera bientôt soumis à consultation.

Une commission de révision de la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes) s'occupe depuis un certain temps de la remise à jour de la norme suisse SN 521 500 «Construction adaptée aux personnes handicapées» de 1988. C'est le Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB) qui en était à l'origine l'éditeur, puis, au milieu des années 1990, la responsabilité en a été transmise à la SIA. Cette norme de 1988, tout comme celle de 1974 qui l'a précédée, constitue une valeur standard reconnue dans toute la Suisse. Pratiquement toutes les règles cantonales, communales et fédérales concernant la construction se réfèrent à cette norme qui fait foi pour la construction adaptée aux handicapés en Suisse.

Ce qui va changer

La plupart des indications de mesures contenues dans l'actuelle SN 521 500, ainsi que le catalogue général des qualités requises se retrouveront dans la nouvelle norme. Les quelques erreurs du texte actuel seront corrigées et adaptées au tout dernier état des connaissances. En outre, la norme révisée définira de manière plus précise et plus complète certaines exigences, notamment pour la construction de logements; en plus des corrections de détails et des ajouts, l'ensemble du projet sera mieux structuré. On y trouvera par exemple, dans un tableau synoptique, les qualités requises spécifiques aux différentes catégories de bâtiments.

Lacunes de la norme actuelle

On compte parmi les rares mais graves lacunes de la norme actuelle:

- Concrétisation insuffisante des mesures pour les utilisateurs handicapés de la vue et de l'ouïe
- Définition lacunaire de la conception de logements adaptables
- Hauteur erronée des dispositifs de commande. Une hauteur maximale de préhension de 1,40 m est inaccessible pour de nombreux utilisateurs de fauteuil roulant et personnes de petite taille. En accord avec les prescriptions d'autres pays, les éléments de commande ne doivent pas être à plus de 1,10 m du sol.

Conçue pour tous («Design for all»)

Le titre qui sera probablement choisi de «Construction sans obstacle» indiquera que cette nouvelle norme SIA ne veut pas être une norme séparée pour les handicapés, mais qu'il s'agit en fait d'un catalogue d'exigences minimales visant à garantir et faciliter à tous l'utilisation des bâtiments. Outre les bénéficiaires des succès de la médecine et de la rééducation, le nombre croissant de personnes âgées exigent que tous les bâtiments et installations soient accessibles sans obstacle aux personnes à mobilité réduite ou handicapés de la vue ou de l'ouïe.



Consultation en vue

Après les vacances d'été, le projet de norme en français et en allemand sera envoyé pour consultation aux associations et milieux intéressés et ceux qui le désirent pourront se prononcer à ce sujet. Le projet sera disponible sur le site Internet de la SIA. Dès qu'ils seront connus, adresse exacte et délai de consultation pourront être appelés sous la rubrique «Actualités» de notre site www.construction-adaptée.ch.

Info

N° 43 – Mai 2006


construction-adaptée.ch

Nouvelle norme SIA en vue



Schweizerische
Fachstelle
für 
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour 
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per 
la costruzione
adatta
agli handicappati